

<b>Conseil Municipal du</b>		12 décembre 2022	<b>à</b>		18h00
<b>N°ordre</b>	37		<b>Titre</b>	Centre d'animation des Couronneries - Centre d'animation, antenne du Conservatoire à rayonnement régional des Couronneries et restaurant d'insertion l'Éveil : Modification de la convention de maîtrise d'ouvrage unique entre la Ville de Poitiers et Grand Poitiers	
<b>N° identifiant</b>	2022-0265				
<b>Rapporteur(s)</b>	M. Aloïs GABORIT		<b>PJ.</b>	Avenant n°1 apportant modification à la convention de maîtrise d'ouvrage unique pour la création du Centre d'animation des Couronneries, d'une antenne du Conservatoire à rayonnement régional (CRR) et d'un restaurant d'insertion	
<b>Date de la convocation</b>	02/12/2022				
<b>Président de séance</b>	Mme Léonore MONCOND'HUY				
<b>Secrétaire(s) de séance</b>	Frankie ANGEBAULT				
<b>Membres en exercice</b>	53				
<b>Quorum</b>	27				
<b>Présents</b>	46	<p>Mme Léonore MONCOND'HUY - <b>Maire</b>  M. Stéphane ALLOUCH - Mme Élodie BONNAFOUS - Mme Coralie BREUILLÉ-JEAN - Mme Ombelyne DAGICOUR - M. Amir MISTRIH - Mme Élisabeth NAVEAU DIOP - Mme Hélène PAUMIER - M. Kentin PLINGUET - M. Charles REVERCHON-BILLOT - Mme Julie REYNARD - Mme Nathalie RIMBAULT-HÉRIGAULT - M. Robert ROCHAUD - M. Vincent GATEL <b>Adjoints</b>  M. Frankie ANGEBAULT - Mme Béatrice BEJANIN - M. Bastien BERNELA - M. François BLANCHARD - M. Aurélien BOURDIER - M. Anthony BROTTIER - Mme Isabelle CHÉDANEAU - M. Alain CLAEYS - M. Didier DARGÈRE - Mme Laurence DAURY REIG - Mme Agnès DIONÉ - M. Rafael DOS SANTOS CRUZ - M. Jean-Louis FOURCAUD - M. Bouziane FOURKA - Mme Carine GILLES - M. Abderrazak HALLOUMI - Mme Monique HERNANDEZ - M. Didier LONGUEVILLE - Mme Zoé LORIOUX - - CHEVALIER - M. Laurent LUCAUD - M. Christian MICHOT - Mme Clémence POURROY - M. Pierre-Étienne ROUET - Mme Sylvie SAP - Mme Claude THIBAUT - Mme Chantal NOCQUET - M. Aloïs GABORIT - Mme Myriam MARCIL - Mme Samira BARRO-KONATÉ - M. Pierre RIGOLLET - M. Pierre NÉNEZ - M. Théo SAGET <b>Conseillers municipaux</b></p>			
<b>Absents</b>	0				

Mandats	7	Mandants	Mandataires
		Mme Solange LAOUDJAMAÏ	M. Anthony BROTTIER
		M. Maxime PÉDEBOSCQ	Mme Zoé LORIOUX - - CHEVALIER
		Mme Lucile VALLET	M. François BLANCHARD
		Mme Lisa BELLUCO	Mme Élodie BONNAFOUS
		Mme Alexandra DUVAL	Mme Hélène PAUMIER
		Mme Julie FONTAINE	M. Bastien BERNELA
		Mme Alexandra BESNARD	M. Charles REVERCHON-BILLOT

Observations	<p>L'ordre de passage des délibérations est le suivant : de la n° 1 à 34 et de la n° 36 à 47. La délibération n° 35 est retirée.</p> <p>Est sortie Mme Julie REYNARD.</p>
--------------	---

Projet de délibération étudié par:	Commission Lien social et éducation
------------------------------------	-------------------------------------

Service référent	Direction Générale Adjointe Solidarités - Cohésion locale - Éducation Direction Cohésion sociale - Jeunesse - Vie associative
------------------	--

Pour rappel, lors de son urbanisation dans les années 70, le quartier des Couronneries a été doté d'équipements publics de proximité nécessaires à la vie de la population (écoles, centre socioculturel, salle de spectacle...). Plus ou moins vétustes, ceux-ci n'offrent plus aujourd'hui la fonctionnalité attendue et adaptée à un usage moderne.

Ainsi, les principaux locaux du Centre d'animation des Couronneries (Cac) réclamaient de lourds travaux de réhabilitation. De plus, leur implantation excentrée manque de lisibilité et dessert la mission d'animation et le rôle fédérateur attendus d'une maison de quartier. Le Carré bleu, géré par le Centre d'animation des Couronneries, est un site secondaire plus central qui bénéficie d'une qualité acoustique de sa salle de spectacles unanimement reconnue. Néanmoins, cet équipement vieillissant souffre également d'une image dégradée due à son état et des abords inadaptés.

Le projet urbain support du programme de rénovation urbaine repose sur six axes stratégiques dont le premier est de faire des Couronneries une extension moderne du centre-ville notamment par l'implantation d'équipements culturels de haut niveau.

Aussi, dans le cadre du Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) des Couronneries, la ville de Poitiers et Grand Poitiers ont souhaité proposer la construction d'un bâtiment neuf, pouvant éventuellement regrouper le Centre d'animation et une antenne du Conservatoire à rayonnement régional (CRR).

Au-delà de la complémentarité et de l'émulation qui pourra se développer entre les deux structures, le Centre d'animation sera l'un des équipements publics majeurs des Couronneries de demain, s'adressant à tous les Poitevins, participant de la volonté de donner au quartier une véritable fonction de centralité.

Le CRR étant un équipement culturel défini d'intérêt communautaire, conformément à la délibération du 29 septembre 2017 définissant l'intérêt communautaire de Grand Poitiers communauté urbaine. À ce titre, c'est donc Grand Poitiers qui devra réaliser la partie des travaux concernant cet équipement culturel. Le Centre d'animation sera lui réalisé par la ville de Poitiers.

Il est convenu que Grand Poitiers Communauté urbaine participe au financement de la salle de diffusion Carré Bleu proportionnellement à son usage, ainsi qu'au restaurant d'insertion à hauteur de x% du coût de l'opération eu égard à sa compétence en matière d'emploi et de soutien à l'insertion par l'activité économique.

Les deux parties se sont donc rapprochées afin de désigner, par convention, un maître d'ouvrage unique pour l'ensemble de ces travaux et ce, conformément aux dispositions de l'article 2-II de la Loi du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique dite loi Maîtrise d'ouvrage publique (Mop), qui précise que « lorsque la réalisation d'un ouvrage relève simultanément de la compétence de plusieurs maîtres d'ouvrages, ces derniers peuvent désigner par convention celui d'entre eux qui assurera la maîtrise d'ouvrage de l'opération. »

Par délibération n° 2019-0189 du 30 septembre 2019, la ville de Poitiers et Grand Poitiers Communauté urbaine ont acté la passation d'une convention de maîtrise d'ouvrage uniquement pour la création du Cac et d'une antenne du Conservatoire à rayonnement régional au sein d'un pôle culture animation. Le NPNRU engage les partenaires du quartier des Couronneries pour l'amélioration des services aux habitantes et aux habitants et le rayonnement du quartier dans la Communauté urbaine.

Ainsi, il a été proposé à l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (Anru) d'intégrer le restaurant d'insertion de l'Éveil au projet du pôle Culture Animation. Cette opération complémentaire est intégrée à l'avenant n° 1 à la convention NPNRU.

En conséquence, les deux collectivités ont décidé de désigner la ville de Poitiers en tant que maître d'ouvrage unique de l'ensemble de ces travaux, la convention jointe à la présente délibération ayant pour objet de fixer

les conditions d'organisation de cette maîtrise d'ouvrage, annule et remplace la convention du 30 septembre 2019.

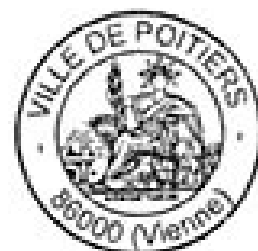
Le montant prévisionnel de l'opération pour l'ensemble de ces travaux est de 15.032 M€ toutes taxes comprises (TTC), dont 11,5 millions d'euros TTC relèvent de la compétence communale et 3,53 M€ relèvent de Grand Poitiers.

Le financement de cette opération dépend des marchés de travaux d'aménagement à intervenir, dont l'achèvement est programmé en 2024.

**Après examen de ce dossier, il vous est proposé :**

- **de donner votre accord sur la convention jointe**
- **d'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer la convention et tous les documents à intervenir sur ce sujet**
- **d'imputer les dépenses au budget Principal, sur l'opération 1869 «Centre d'animation des Couronneries et le restaurant d'insertion », l'article 2313 pour les dépenses concernant le Centre d'animation des Couronneries et le restaurant d'insertion de l'Éveil, et à l'article 45813 pour les dépenses concernant l'antenne du Conservatoire à rayonnement régional**
- **d'imputer les recettes au budget Principal sur l'opération 1869 « Centre d'animation des Couronneries et le restaurant d'insertion », articles 1321, 1322, 1323 pour les recettes concernant le Centre d'animation des Couronneries et le restaurant d'insertion de l'Éveil, et à l'article 45823 pour les recettes concernant l'antenne du Conservatoire à rayonnement régional.**

POUR	52		La Maire,
CONTRE	0		Mme Léonore MONCOND'HUY
Abstention	0		Le Secrétaire,
Ne prend pas part au vote	1	Mme Julie REYNARD.	Frankie ANGEBAULT



**RESULTAT DU VOTE**

Adopté

Affichée le	16 décembre 2022	Date de publication au Recueil des Actes Administratifs	
Date de réception en préfecture	14 décembre 2022	Identifiant de télétransmission	086-218601946-20221212-167213- CC-1-1
Nomenclature Préfecture	1.1	Marchés publics	